

Les Aires Educatives



Mercredi 15 mai 2024

Julie.lamy@ac-poitiers.fr

Accompagnement pour le 2nd degré : geraldine.hequette@ac-poitiers.fr



Qu'est-ce qu'une aire éducative ?

- Une aire éducative est un **petit territoire naturel géré de manière participative** par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée.
- Encadrés par **leurs enseignants** et **une structure de l'éducation à l'environnement**, les élèves se réunissent sous la forme d'un « **conseil des enfants** » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.
- Une aire éducative se développe **tout au long de l'année scolaire** et a vocation à durer sur le **long terme**.
- L'enseignant avec le soutien du référent **amène les élèves à construire leur projet d'aire éducative** en suivant **le guide méthodologique**. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les **programmes scolaires**.

Pour la Charente-
Maritime :

28 AME
(26 écoles
primaires et 2
collèges)

43 classes en AME
Parc naturel Marin

5 classes en ATE



Les grands objectifs des aires éducatives

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...).



A qui s'adresse ce projet ?

- Ce projet éco-citoyen s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'enseignement scolaire.
- **Il s'adresse aux classes de CE2, de cycle 3 (CM1, CM2, 6^e), 4 (5^e, 4^e, 3^e) et de lycées.**



Comment mettre en place une aire éducative ?

3 étapes préalables :

- Identifier une structure (« Le référent ») qui peut accompagner le projet : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités,...
- Se rapprocher de la commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'aire éducative (le choix final revient aux élèves)
- Évaluer le coût du projet avec le référent afin de lancer des demandes de financement.

La zone de l'aire éducative doit se situer sur la commune, à proximité de l'école. Les milieux peuvent être très variés et se trouver à la campagne, à la mer ou en ville (plage, zone humide, parc urbain, forêt, terrain vague, rivière,...).

Les Aires Marines
Éducatives (AME)

&

Les Aires
Terrestres
Éducatives (ATE)

- Vidéo de présentation par des élèves de cycle 3 (1^{er} degré)
- <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>

Pour s'inscrire, comment procéder ?

- Informations sur le site web de l'OFB :
<https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>
- Dont flyer :
<https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029483ef5bf59fcoa>
- Les inscriptions se font sur la plateforme SAGAE à partir de mai-juin : <https://sagae.ofb.fr/>
- Si besoin de financement (pour rémunérer le référent associatif par exemple) : possibilité de candidater à l'AAP national OFB qui passe par la Trousse à projet cette année. Pour les nouveaux projets, ouverture de cet AAP à partir du 1^{er} juin :
<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/aires-educatives-la-campagne-de-renouvellement-des-financements-est-ouverte>

Une reconnaissance de l'engagement des élèves & des enseignants

A l'issue de la première année :

- Obtention d'un **label** et d'un **drapeau** AME ou ATE

* * *

- Ouverture sur la labellisation E3D

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

